

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22/07/2021

Présents : MM BONNETERRE Alexandra, BOUTY Anthony, BROUSSE Vanina, CHEVALIER Anick, CHEVALIER David, COURTIUUX-DELAGE Mathieu, FETIS Sandrine, GEMEAU Stéphane, LAFONT Serge, MEILLAT Marie-Odile, PAGNOUX Romain, VARDELLE Jean-Christophe

Excusés : MM BOUTET Frédérique, BRANTHOME Valérie, PETUREAU Jean-Paul,

Secrétariat : Mme LABROUSSE Sylvie

Secrétaire de séance : Mme BONNETERRE Alexandra,

### 1- Délibérations à prendre

- **Point financier** : Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'état de consommation des crédits à la date du 14/07/2021 présentant un taux de réalisation de 32 % des dépenses et de 54 % des recettes en fonctionnement.  
Pour ce qui est des dépenses d'entretien des bâtiments, il précise que les travaux de peinture des dessous de toit, des appuis et des entourages de portes et fenêtres côté terrasse du bâtiment mairies écoles doivent débuter en fin de semaine. Un devis pour le nettoyage de la partie côté cour est demandé.  
Par ailleurs, 59 000 € ont été inscrits au titre des dépenses de voirie : sont prévus dans cet article, les engins de la communauté de communes (240 h/an et 3360 € par trimestre), les travaux hors FDAC pour 12 416.81 €, 1000 € sont réservés à l'élagage au Rhus et place du tilleul dans le Bourg à la demande de CALITOM, 5000 € pour la réalisation de point à temps. Figurent également les travaux préalables à la mise en œuvre de la route du cimetière en sens unique, le curage de fossés, la consolidation de la voie communale au village de la Ficherie.  
Du côté de l'investissement, plusieurs acquisitions ont été réalisées pour un montant total de 4957.68 € : la friteuse de la cantine, un aspirateur, le nettoyeur haute pression, le matériel électoral (partie subventionnée par l'Etat) et un lot de décorations de Noël. Monsieur le Maire présente alors la proposition de fournitures de nouvelles tables pour la salle du conseil municipal permettant d'avoir une salle fonctionnelle et conforme aux normes sanitaires. Les tables actuelles seraient affectées à la salle des associations et à la salle des fêtes. La commande est validée.  
Travaux à venir : les enduits des accès publics aux entreprises DANGLADE et LABROUSSE, les travaux de réhabilitation du bâtiment du Moulin de la Cour (gîte et logements) à partir de fin septembre, les 2 poteaux incendie du Bourg,...
- **Nouvelle convention de services « Santé, Hygiène et Sécurité au Travail »** : Proposée par le Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale, elle sera applicable au 01/01/2022. Avis favorable à la signature de la nouvelle convention,
- **Cimetière** : La mairie ayant été saisie d'une demande d'achat de concession au cimetière par une personne non domiciliée sur la commune et dont aucune famille proche n'était titulaire de concession dans notre commune, une petite enquête sur les pratiques des communes voisines a été effectuée afin de pouvoir prendre une décision et l'inscrire dans le règlement intérieur du cimetière. Monsieur le Maire donne lecture des réponses des communes d'Esse et Manot. Après débat, il est décidé de détailler les conditions des droits des personnes à la sépulture et à fortiori à concession comme suit : Nouvelle rédaction de l'article 2 Droit à l'inhumation : « La sépulture du cimetière communal est due : 1) aux personnes décédées sur le territoire de la commune, quel que soit leur domicile, 2) aux personnes domiciliées sur la commune, quel que soit le lieu où elles sont décédées, 3) aux personnes non domiciliées dans la commune mais possédant une sépulture de famille ou y ayant droit et ce quel que soit le lieu de leur décès. ». En conclusion, il n'est pas possible de répondre favorablement à la demande en cours.
- **Demande d'achat au village « La Charpétie »** : Monsieur le Maire a reçu une demande d'achat d'un délaissé de chemin rural. Le conseil municipal émet un accord de principe à cette demande. Du fait que le terrain n'est pas attenant à une habitation, le prix de vente sera de 0.30 € le m2. Cette demande sera soumise à enquête publique. L'emprise de la voie communale qui n'apparaît pas au cadastre fera également l'objet d'une régularisation.
- **Délibération après enquête publique (du 15 juin au 1<sup>er</sup> juillet)** : Monsieur le Maire donne lecture des conclusions de Monsieur le Commissaire Enquêteur qui émet un avis favorable aux régularisations de la voirie (déclassement, classement) et à la cession de délaissés aux riverains

au village de Chez Pinot, ainsi qu'au déclassement d'une petite portion de la voie communale en vue de sa cession au riverain au village du Chiron. Le conseil municipal approuve le résultat de l'enquête publique. Les dossiers pourront être transmis au notaire,

- **Délibération après consultation des riverains du bien de village de Chez Pinot :** Conformément à la délibération du 20 mai dernier, les propriétaires d'un bien sur la section de Chez Pinot inscrits sur la liste électorale de la commune ont été consultés afin de recueillir leur avis sur les demandes de cessions de parties du bien de village de Chez Pinot. Les résultats du vote par correspondance indiquent un avis favorable à l'unanimité. Les ventes vont donc pouvoir être engagées.
- **Marché de travaux du Moulin de la Cour :** La commission d'appel d'offres s'est réunie le 19 juillet 2021. Le conseil valide le rapport d'analyse des offres de M. VIROULAUD Jérôme, maître d'œuvre de l'opération. Les courriers aux entreprises non retenues seront transmis le 23 juillet. Le marché avec les entreprises retenues pourra être signé à partir du 2 août en vue d'un début de chantier à l'automne.

## 2- Décisions diverses

- : **Participation financière de la commune aux agents communaux pour le risque santé et maintien de salaire :** Le conseil municipal propose d'attribuer la somme de 15 €/mois et par agent et par risque. Cette proposition sera transmise pour avis au Comité Technique du Centre de Gestion avant le 6 août. La délibération définitive interviendra en fonction de la date de la commission en septembre ou octobre.

## 3- Informations Diverses

- Déploiement du « pass sanitaire » obligatoire en plusieurs étapes : dès le 21 juillet dans tous les lieux de loisirs et de culture rassemblant plus de 50 personnes, et début août dès la parution du décret dans les salles des fêtes (à partir de la première personne présente dans le lieu),
- Travaux FDAC : ils débuteront début septembre. Les enduits sont prévus semaine 39,
- Commission des travaux du lundi 19 juillet : les membres de la commission ont pu voir la passerelle de Pontcharaud, le chemin de Pisse-chien dont les trous ont été bouchés, l'élagage à effectuer au Rhus, le tour de l'étang du Chambon et le village de Rue où les stops viennent d'être mis en place. Les vestiaires du foot nécessitent également un rafraîchissement, la partie « douches » sera réalisée en régie,
- Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales : L'an dernier, les délégués communautaires avaient décidé de laisser à la CDC la part du produit de ce fonds destiné aux communes afin de venir en aide aux entreprises souffrant des conséquences de la crise sanitaire (pour St-Maurice 15 002 €). Pour 2021, la CDC doit délibérer avant le 16 septembre (3 possibilités : règle du droit commun : 23 062 €, répartition dérogatoire à la majorité des 2/3 : 16143 € et répartition dérogatoire libre à adopter à l'unanimité).

## 4 – Prochaines réunions

**Prochain Conseil Municipal le : mercredi 15 septembre 2021 à 20 h 30**

Plus aucun sujet n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 30 mn